



Dissocier les contrats assurance auto entre les conjoints

Par **SWEETLADY**, le **20/03/2013** à **14:08**

[fluo]bonjour[/fluo]
Assurance AUTO : mon mari a eu 4 petits sinistres au cours des 3 dernières années. Pour ma part, je n'en ai eu aucun. Nous avons deux véhicules. Mon mari devrait avoir un bonus de 0,96 % . Le problème que je rencontre avec les assureurs c'est qu'ils veulent également m'infliger le bonus à 0,96 alors que je n'ai eu aucun sinistre depuis plus de 10 ans et que j'ai un bonus de 0.50. Est-ce réglementaire ou non.
Ne pouvons-nous pas dissocier les deux contrats de façon à ce que :
mon conjoint : conducteur principal de son véhicule avec bonus 0.96
moi : conducteur principal et exclusif de mon véhicule avec bonus de 0.50 ?
Merci de votre réponse. Sincères salutations

Par **chaber**, le **20/03/2013** à **15:08**

bonjour
Le bonus/malus s'applique par véhicule.
S'il y a sinistre responsable avec le véhicule 1, le malus s'appliquera mais pas pour le véhicule 2.
Quel est le motif invoqué par l'assureur?